

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Absente excusée :

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

12. Approbation du compte administratif 2021_budget annexe Énergie de la Commune

Monsieur HURTREL rapporte :

Le compte administratif du budget annexe Énergie de la commune d'Orvault pour l'exercice 2021 présente les résultats suivants, détaillés dans le document annexé :

FONCTIONNEMENT	2021
RECETTES	12 526,83
DEPENSES	9 692,85
RESULTAT EXERCICE	2 833,98
RESULTAT REPORTE N-1 (002)	992,25
RESULTAT DE CLÔTURE	3 826,23

INVESTISSEMENT	2021
RECETTES	14 128,16
DEPENSES	5 000,00
RESULTAT EXERCICE	9 128,16

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	12 954,39
-----------------------------------	------------------

REPORTS (INVESTISSEMENT)	2021
RECETTES	0,00
DEPENSES	0,00
SOLDE	0,00

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE AVEC REPORTS	12 954,39
--	------------------

Le compte administratif est mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune dans un délai de 15 jours.

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal - Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, ayant quitté la salle et préalablement désigné Monsieur AUDION en qualité de président de séance pour ce vote - par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS du groupe Orvault au Centre :

--- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe Énergie de la commune, faisant apparaître un excédent global de clôture de 12 954,39 €.

Rendu exécutoire

Extrait certifié conforme

Par télétransmission en
Préfecture le : 29 MARS 2022
Et par publication le : 29 MARS 2022

Orvault, le 29 mars 2022
Pour le Maire
Le Directeur général



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J-F Maisonneuve', written over a horizontal line.

Jean-François MAISONNEUVE

